



Questions d'actualité Conseil communal du 24 .03. 2025

1. Lutte contre les frelons asiatiques.

Plusieurs apiculteurs de la commune sont confrontés à la présence du frelon asiatique, dont la propagation envahissante est exponentielle.

Pourquoi ne pas envisager, comme les communes de Rendeux (qui a conclu un marché public avec une société de destruction de nids) <https://www.rendeux.be/mairie/commune/services-communaux/environnement/nature-et-animaux/destruction-de-frelons-asiatiques>

ou

Marche-en-Famenne (qui met à disposition des pièges à eau)

<https://www.marche.be/environnement/bio-diversite/plantes-invasives-198/#frelon>

Rappelons enfin que ces prédateurs peuvent causer de gros dégâts dans les populations d'abeilles s'ils s'installent à proximité des ruches et qu'ils peuvent représenter un danger pour l'homme ou les animaux s'ils se sentent menacés.

Nous sommes, à nouveau, face à une conséquence du changement climatique, faut-il le rappeler.

Question : Une aide rapide des pouvoirs publics est indispensable, car seuls, ils ne pourront pas y faire face. La commune de Durbuy peut-elle envisager une solution comme à Rendeux (et Marche-en-Famenne) ?

Réponse du Bourgmestre (par ailleurs vétérinaire) :

Je vais me rendre sur le site internet de Rendeux. A suivre.

2. Nombre de chômeurs.

Le 20 mars dernier, Sudinfo en ligne publiait un article sur le nombre de chômeurs qui pourraient être exclus du chômage suite aux décisions du gouvernement fédéral MR_Enggés-NVA.

Un simulateur était proposé. Nous avons fait l'exercice pour Durbuy, et le chiffre proposé est de 114 chômeurs de moins de + de 2 ans.

Question : une partie de ceux-ci iront frapper à la porte du CPAS. S'y prépare-t-on ? Une cellule d'accueil et un budget sont-ils en cours de préparation ?

Réponse de André Tassigny (Président du CPAS)

Nous estimons que parmi ces chômeurs, 1/3 trouveront du travail, reste les 2/3 qui pourraient frapper à la porte du CPAS

Nous envisageons une Activation via des contrats de travail dénommés « Art. 60 » et des remises au travail traditionnelles.

3. Kayaks : contrôle.

Lors de l'établissement de la taxe sur les kayaks, suite au vote en Conseil communal et le débat qui a suivi, la mise en œuvre d'un contrôle de chaque kayak déclaré a été discutée et acceptée.

Avez-vous avancé sur ce projet, alors que la saison d'été arrive.

Ces actions pourraient consister en deux actions :

1. Identification de chaque kayak,
2. Mise en place d'un portique de comptage au départ.

Comment percevoir la taxe équitablement sans ces actions ?

Mais aussi : comment protéger la rivière et ses abords ?

Pour votre information, sur la Lesse, l'abus de descentes en kayak a conduit le DNF à déposer plainte contre l'unique exploitant pour : trop de kayaks mis à l'eau, horaires dépassés, portique de comptage défaillant : le loueur de kayaks sur la Lesse Olivier Pitance poursuivi en justice.

Vous le faites bien pour les places de parking : pourquoi pas pour les kayaks ?

<https://www.dhnet.be/regions/namur/dinant-ciney/2025/03/21/trop-de-kayaks-mis-a-leau-horaires-depasses-portique-de-comptage-defaillant-le-loueur-de-kayaks-sur-la-lesse-olivier-pitance-poursuivi-en-justice-7TVUMM4VT5F6BCMJVXC4JNDYJ4/>

Réponse du Collège (Fabrice Sarlet) :

- nous avons identifié 5 loueurs de kayaks sur le territoire de la commune,
- un autocollant de couleur distincte sera placé sur les kayaks de chaque loueur,
- décision de renouveler ces identifications.
- les agents constatateurs feront des coups de sonde durant la saison.

4. Huis-clos . Gîtes, chambres d'hôtes et mauvaise communication communale vers les futurs loueurs.

Je vous remercie pour votre attention

Eric Jurdant